

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 21 octobre 2019
Séance du 7 octobre 2019

18 Ressources Humaines - recrutement d'agents vacataires pour l'année scolaire 2019-2020 et jusqu'au 31 août 2020 aux services de la restauration scolaire, du conservatoire, de la communication et de la petite enfance

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. N'DIAYE, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, FREMINE, RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	Mme FAZAL
M. MARTIN	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. LELONG	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. RIFI SAIDI
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	Mme JAJAN
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. MONTES	1

■ Rapport de présentation :

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

Certaines activités liées aux missions de plusieurs services impliquent de faire appel à des compétences spécifiques et de procéder à des recrutements sous forme de vacations dans les conditions suivantes :

- recrutement pour exécuter un ensemble de tâches en restauration,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la ville de Creil,
- recrutement qui implique une rémunération attachée à l'acte.

■ RESTAURATION

Pour la réalisation de missions propres à l'organisation de la restauration scolaire, de l'entretien et de de la restauration en crèche, durant l'année scolaire 2019 – 2020 et jusqu'au 31 août 2020, le service restauration doit pouvoir procéder au recrutement de vacataires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques.

Chaque vacation représentera une quotité de travail comprise entre 10 heures à 24 heures par semaine.

maintenant !

■ CONSERVATOIRE

En application de son agrément et de son projet pédagogique, le conservatoire de musique est tenu d'organiser chaque année des jurys d'examens et dans ce cadre, la direction fait appel à des professionnels compétents, comme membres du jury,

L'ensemble de ces vacations interviendra sur l'année pour un volume d'heures annuelles comprise entre 90 et 120 heures (jury) et entre 110 et 140 heures annuelles (accompagnateurs de piano).

Ces personnes sont rémunérées 27,78 € bruts de l'heure (délibération n°24 du 16 février 2015) qui sont imputées au compte 311/64138/Al.

Le nombre de personnes nécessaires pour les évaluations annuelles (jury d'examen) ainsi que le nombre nécessaire d'accompagnateurs lors des concerts pour les auditions et évaluations des élèves varie en fonction des disponibilités de ces personnes et le nombre d'examens prévus, entre 18 à 20 personnes, et entre 6 et 8 personnes pour les accompagnateurs musicaux (moyennes annuelles entre 2013 à 2018).

Il est ainsi proposé aux membres du conseil municipal, pour l'année scolaire 2019-2020, d'autoriser la création de 20 postes pour les personnes susceptibles d'être recrutées en tant que jury d'examen et de 20 postes pour les personnes susceptibles d'être recrutées en tant qu'accompagnateurs de piano.

Pour ces deux services, les vacataires seront rémunérés selon un état d'heures validé par le chef de service.

■ COMMUNICATION

La réalisation de plusieurs articles pour les numéros du magazine municipal « Creil le mag » de novembre/décembre 2019 et janvier/février 2020 (Reportage, interview, rédaction et editing prêts à publier) est confiée à un-e journaliste dont la rémunération s'établira à l'acte après service fait. La vacation concernera deux numéros et donnera donc lieu à deux rémunérations.

■ RECRUTEMENT DE MEDECIN PEDIATRES VACATAIRES

L'intervention de médecin spécialiste qualifié en pédiatrie ou d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie vacataires s'avère nécessaire dans les structures de la petite enfance afin d'assurer le suivi médical des enfants accueillis dans ces lieux.

Dans ce cadre, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le recrutement de médecins compétents en pédiatrie ou pédiatres vacataires entre le 1^{er} octobre 2019 et le 30 septembre 2020 inclus pour un volume maximum de 60 heures sur la période. Le taux brut horaire de la vacation est fixé à 55,00 €.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3-1° et 3-2°,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 7 octobre 2019,
Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité en application des articles 3-1 et 3-2° de la loi n°84-53 précitée,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 6

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser le Maire, à recruter :


- ✚ **Pour la RESTAURATION** : pour la durée de l'année scolaire 2019-2020 et jusqu'au 31 août 2020, 20 vacataires dans le cadre des activités de restauration scolaire et d'entretien et de restauration en crèche dont la quotité d'heures hebdomadaires peut varier de 10 heures à 24 heures.
- ✚ **Pour le CONSERVATOIRE** :
 - 20 postes pour les personnes faisant office de jury d'examen ;
 - 20 postes pour les personnes faisant office d'accompagnateurs.
 Ces membres de jury sont rémunérés selon état d'heures validé par le directeur du conservatoire.
- ✚ **Pour la COMMUNICATION** : 1 vacataire pour la réalisation de deux numéros de Creil le mag qui sera rémunéré à l'acte après service fait.
- ✚ **Pour la PETITE ENFANCE** :
 - 1 médecin spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie, ou, à défaut, de celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie vacataire et intervenant à la demande pour un volume maximum de 60 heures sur la période.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante à ces créations sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site www.telercours.fr.

Date d'affichage : **22 OCT. 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

P. Jean-Claude VILLEMAIN

 Pour le Maire
 et par délégation
 Maire de Creil
 Conseiller Départemental de l'Oise

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 25.10.19.

et publication ou notification le 25.10.19....

affiché le 22.10.19.....

CREIL, le 25.10.2019.....

Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT



3/3

Envoyé en préfecture le 25/10/2019

Reçu en préfecture le 25/10/2019

Affiché le 22/10/2019

SLO

ID : 060-216001743-20191021-DLRG191021018-DE